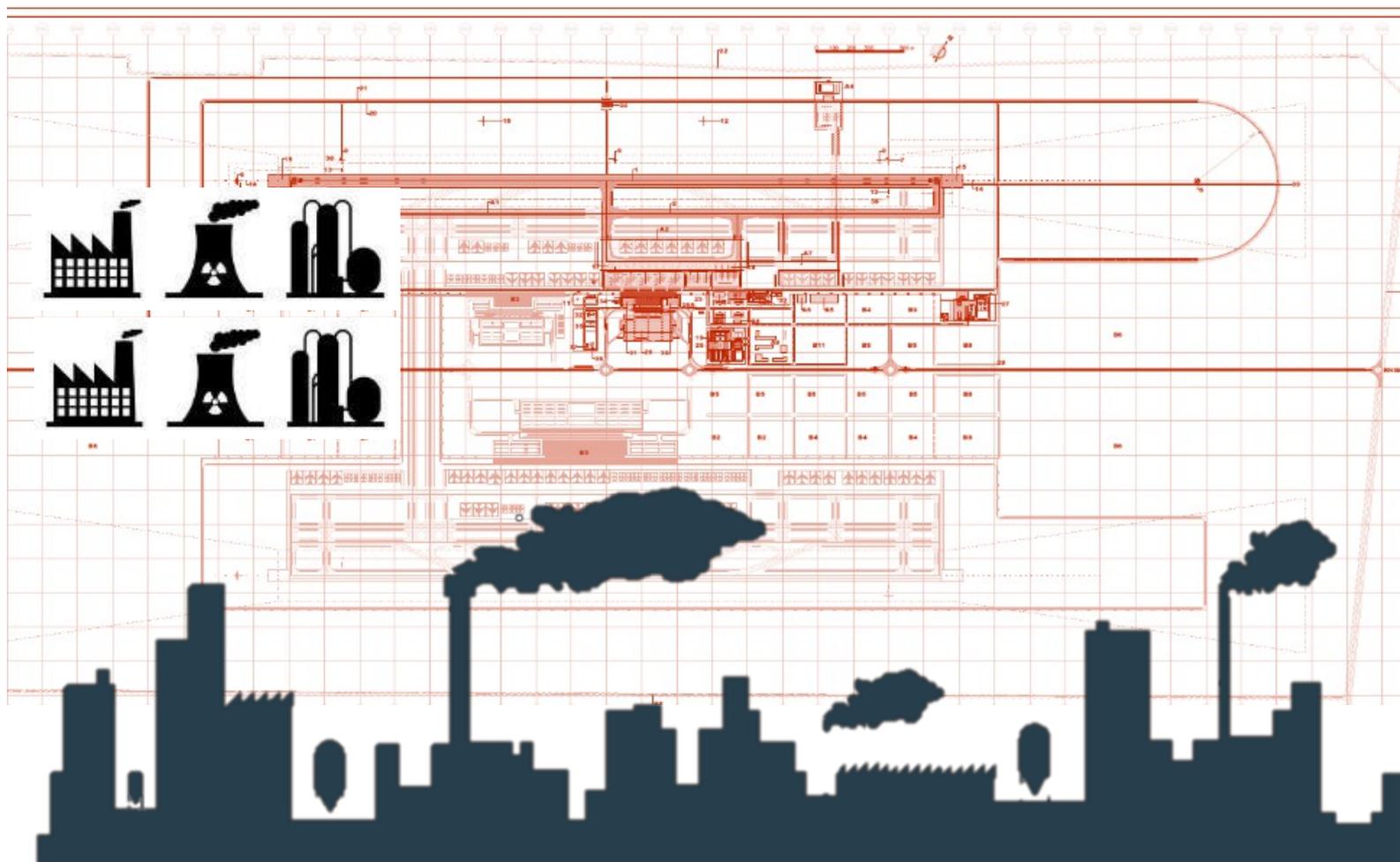


RFQ APPEL D'OFFRE POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE MARKETING, D'UN DEVELOPPEMENT EXTERNE, D'UNE CUISNE, D'UNE CAFETARIA ET D'UN PORTIQUE A POINTE-NOIRE.

Appel d'offres n° : -

Date d'émission : 9 juin 2023



JUIN 2023

Généralités

Résumé du Projet

ARISE a une présence forte et croissante dans la région de l'Afrique de l'Ouest avec l'exécution de plusieurs projets d'infrastructure, y compris deux ports, une zone économique spéciale (ZES) dans l'estuaire du Gabon et des projets de construction portuaire à San Pedro (Côte d'Ivoire) et Nouakchott (Mauritanie). ARISE a opérationnalisé avec succès des zones économiques spéciales au Gabon, au Togo et au Bénin. ARISE attend avec impatience le développement des zones industrielles à la demande et le partenariat PPP avec les gouvernements respectifs pour enrichir le pays avec une capacité d'emploi accrue et plus, soit en gagnant du FOREX, soit en économisant du Forex en termes de production locale de biens et de produits essentiels pour l'usage de la population.

PICP, entité locale d'ARISE a été mandatée pour réaliser la conception/ingénierie et la gestion d'une Plateforme Industrielle Congo Pointe Noire (« le Projet »). ARISE s'engage à développer le projet dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le gouvernement de la République du Congo. Le PICP vise principalement à alléger la pression sur les zones industrielles autour des centres économiques du pays et favorisera également les éléments suivants :

- Le développement d'infrastructures industrielles compétitives dans le pays pour la transformation des principaux produits à base de bois ;

Le PICP s'est vu attribuer des terrains pour le développement d'infrastructures essentielles, afin d'accueillir les différentes industries à l'intérieur de la zone. Dans cette optique, ARISE gèrera le parc industriel, au sein duquel diverses industries superviseront l'exploitation et la gestion de ses propres installations.

Portée de l'offre

Dans le cadre de l'appel d'offres spécifié dans le document, l'employeur émet ces documents d'appel d'offres pour la conception et la construction d'un bureau de commercialisation avec aménagement de zones extérieures, y compris la route d'accès, le parking, la cuisine + cafétéria avec portique chez PICP, Pointe Noire, République du Congo.

Conditions générales d'approvisionnement et de construction comme ci-dessous :

Sr. No.	Description	Remarques
1.	Date de soumission de l'offre	20-Juin-2023
2.	Date prévue de financement du contrat	30-Juin-2023
3.	Délai de livraison	Conception et construction du bureau de commercialisation dans les 6 mois suivant la date de début Développement externe – 7 mois à compter du début - Date de mise en œuvre Cuisine + Cafétéria avec Portique – 5 mois à partir de Date d'entrée en vigueur

4.	Loi du contrat	Loi du pays. ROC, République du Congo
5.	Langue du Contrat	Anglais
6.	Personne autorisée	Mr. Shailaesh Barot (Directeur Général)
7.	Montant dû en raison de l'absence de livraison à temps	0,2% par jour jusqu'à un maximum de 10% de la somme indiquée dans l'accord.
8.	Approvisionnement à risque	En cas d'échec de l'entrepreneur à achever la construction desdits travaux et d'une partie de ceux-ci, PICP déploiera un autre entrepreneur pour effectuer les travaux au risque et coût de l'entrepreneur.
9.	Période de responsabilité pour défaut	12 mois à compter de l'achèvement
10.	Devise de paiement	CFA
11.	Arbitrage	Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA
12.	Lieu de l'arbitrage	Pointe Noire, ROC
13.	Incoterms	Responsabilité totale de l'approvisionnement en matériel jusqu'à ce que le site soit sous Portée de l'entrepreneur
14.	Expédition/transport de matériel	La responsabilité totale de l'expédition / transport du matériel jusqu'au site PICP incombe aux entrepreneurs.
15.	Dédouanement et avantages fiscaux	• TVA sur la valeur de la commande ou la valeur du travail effectué est exonérée pour PICP. Toutefois, l'entrepreneur devrait envisager la TVA sur les services / Achat de matériel dans les tarifs de l'article lui-même.
16.	Modalités de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Avance de 10% avec signature du contrat contre garantie bancaire • Facture mensuelle de RA contre les travaux achevés et certifiés par les représentants des propriétaires. • 10% de rétention sur chaque facture RA et recouvrement mensuel proportionné contre une avance payée. • La conservation sera libérée après la période de responsabilité des défauts
17.	Soumissions avec l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Dessins architecturaux • Vues 3D • Devis quantitatif tarifé. • Spécifications détaillées des produits • Marque proposée des composants, le cas échéant

		<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de construction • Organigramme proposé • Expérience antérieure dans l'exécution de projets similaires • Statistiques financières des 3 dernières années • Enregistrement de la société chez ROC
18.	Inspection avant expédition (Si nécessaire)	NA
19.	Documents à soumettre avec la livraison	<ul style="list-style-type: none"> • Manuels d'utilisation et d'entretien pour le les articles applicables. (Le cas échéant) • Certificat d'essai de matériaux • Certificats de garantie
20.	Remboursement chez le fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> • NA
21.	Règlements du site et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Le contractant doit se conformer à toutes les législatures nationales, aux lois sur l'environnement, aux législatures environnementales proposées et aux mesures d'atténuation proposées lors de la préparation des règlements et du plan de site proposés pour approbation. • Le contractant doit prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement sur et en dehors du site, et éviter les dommages ou nuisances causés aux personnes, ou aux biens du public ou à d'autres personnes résultant de la pollution, du bruit ou d'autres causes en conséquence de son mode d'exploitation. • Pendant la durée d'avancement du contrat, le contractant et ses sous-traitants doivent respecter à tout moment toutes les lois existantes sur la protection de l'environnement et les règles qui y sont établies, les règlements, les arrêtés de notification du Gouvernement de la République Congolaise, et toutes autres lois, arrêtés, règlements qui pourraient être adoptés ou notifications qui pourraient être émises à cet égard à l'avenir. • L'entrepreneur doit respecter toutes les politiques QHSE de PICP tel qu'il figure à l'annexe 1.
22.	Clarification	<p>Coordonnées à des fins de clarification uniquement, l'adresse de l'Employeur est :</p> <p>A l'Attention de: Mr. Venu Gopal Telephone: +242052008124</p> <p>Adresse de courrier électronique : venugopal.devaram@arisenet.com</p>

23.	Langue	La langue de l'offre est : Anglais Tous les échanges de correspondance doivent être effectués en langue anglaise.
24.	Validité	La période de validité de l'offre est de 30 jours
25.	Soumission des offres	Aux fins de soumission seulement, l'adresse de l'employeur est la suivante : A l'attention de : Mr. Venu Gopal Devaram La date limite de soumission est la suivante : Date: 20 Juin 2023 ;1700h ROC time

		<p>Les soumissionnaires ont la possibilité de soumettre leurs offres par voie électronique. Les documents soumis doivent être en format PDF. Aucun autre format ne sera accepté. Chaque document soumis doit être sous la forme d'un fichier électronique unique, la soumission combinée étant incluse dans un dossier compressé (fichier ZIP).</p> <p>e) La soumission des offres par voie électronique doit être envoyée aux adresses électroniques suivantes :</p>
--	--	---

venugopal.devaram@arisenet.com

kumar.mohan@arisenet.com

Shailesh.barot@arisenet.com

engelbert.meh@arisenet.com

Boddapati.srinivas@arisenet.com

Vikas.sinha@arisenet.com

Deepak.kaushik@arisenet.com

Pièces jointes :

Annexe 1 : Exigence de l'employeur.

Annexe 2 : Dessin de l'AG